



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## jeux vidéo

Question écrite n° 81433

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'intérêt que présenterait le lancement par les pouvoirs publics de coupes départementales de jeux vidéo. En effet, l'électronique ludique est un véritable phénomène de génération, qui restera pour longtemps un lieu d'échange entre de nombreux jeunes. Dès lors, à l'image de l'initiative d'une grande enseigne d'un centre commercial à Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, il pourrait être intéressant que la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) puisse initier dans chaque département, l'organisation d'une coupe départementale de jeux vidéo, en collaboration avec les collectivités territoriales. Une telle initiative serait particulièrement appréciée par de très nombreux jeunes adeptes de ces jeux vidéo. Il lui demande, en conséquence, s'il compte reprendre cette suggestion.

### Texte de la réponse

La conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 et ses travaux préparatoires ont mis en évidence un manque de connaissance du bénévolat qui fait la spécificité des associations. Les besoins du bénévole dans son activité quotidienne et les compétences qu'il développe dans cette activité sont mal appréhendés et donc mal reconnus ou valorisés. La formation des bénévoles est apparue dans ce cadre comme un véritable outil de gestion des compétences, indispensable pour motiver et fidéliser les bénévoles nouveaux et anciens, améliorer la gestion des ressources humaines bénévoles par les dirigeants bénévoles ou salariés et contribuer à leur renouvellement. L'outil financier de l'État pour soutenir la formation des bénévoles est le Conseil de développement de la vie associative (CDVA). Celui-ci sera prochainement modifié pour lui donner les moyens d'exercer l'intégralité de ses missions au niveau national comme au niveau local et devenir un centre de ressources dédié à la vie associative. Ses moyens d'intervention pour financer la formation des bénévoles ont en outre été augmentés en 2010 par décision du Premier ministre, passant de 8,7 MEUR en loi de finances initiale à 11 MEUR. Le ministre de la jeunesse et des solidarités actives a tenu à ce que ces crédits soient préservés en 2011. Afin de mieux reconnaître et valoriser le bénévolat, plusieurs autres démarches ont été initiées. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place à l'issue de la conférence avec, notamment, la contribution de la FONDA. Il a pour finalité de proposer sous forme d'un référentiel un ensemble cohérent des compétences notamment d'autonomie, de négociation et de conduite de projet susceptibles d'être acquises dans l'exercice d'engagements bénévoles. Celui-ci doit servir de base commune à la reconnaissance de l'engagement associatif. Pour parvenir à cet objectif, le groupe travaille sur la spécificité des savoir-être et des capacités acquis dans un contexte d'engagement bénévole, leur utilité pour l'association dans son développement et pour la personne dans son parcours professionnel et leur sens dans un contexte professionnel non associatif. Un document de synthèse devrait être réalisé avant la fin de l'automne 2010. Dans cette perspective, les outils de traçabilité de l'engagement (livret du bénévole, carnet de vie, livret d'engagement...) devront être adaptés pour être utilisables par tous. En effet, l'objectif est de voir ultérieurement prise en compte leur expérience dans le cadre du parcours du bénévole, d'une démarche de recherche d'emploi ou de la validation des acquis de l'expérience bénévole. Un autre groupe travaille à l'élaboration d'un document

pédagogique de pratiques commentées de valorisation du bénévolat dans les documents comptables des associations. Le document qui résultera des travaux devra être utilisable par toutes les associations, celles qui sont modestes comme celles faisant appel à plusieurs milliers de bénévoles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81433

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Jeunesse et solidarités actives

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2010, page 6853

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2010, page 12935